



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

A VIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,
Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Fabien statuera lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi 1^{er} avril 2019 à 19h30 au bureau municipal, A-20, 7^e avenue, sur la demande de dérogation mineure no 2019-002.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un bâtiment, lequel sera situé à 7.0 mètres de la limite avant du terrain, représentant un empiètement de 0.6 mètres dans la marge avant, alors que la marge de recul avant exigée par la grille des spécification de la zone Ra-129 est de 7.6 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Désignation de l'immeuble affecté

3 869 703 du cadastre du Québec (15, 6^e rue).

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ A ST-FABIEN, CE 13 MARS 2019

[Signature]
Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13^e jour de mars 2019 entre 15 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de mars 2019.

[Signature]
Directeur général / secrétaire-trésorier